

Pesticides: l'Office fédéral de l'agriculture retire l'autorisation du chlorothalonil avec effet immédiat

Interdit dès mai 2020 dans toute l'Union européenne, le chlorothalonil est retiré de la vente en Suisse avec effet immédiat. Ce fongicide, probablement cancérigène, menace l'approvisionnement en eau potable dans plusieurs régions du pays.

Le chlorothalonil sera interdit dès 2020 en Suisse. L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) retire immédiatement de la circulation ce fongicide et considère la substance comme "probablement" cancérigène.

Ce retrait est réalisé dans le cadre du programme de réexamen des anciens produits phytosanitaires. Une centaine de substances ont déjà été réexaminées à ce jour, précise l'OFAG jeudi dans un communiqué. A ses yeux, certains produits de dégradation de ce fongicide pourraient avoir un effet négatif à long terme sur la santé.

De plus, la substance doit probablement être classée comme cancérigène, estime Berne qui se rallie à l'évaluation de la commission de l'UE. Le réexamen du chlorothalonil a montré que certains produits de dégradation de cette substance, appelés métabolites, pouvaient être mesurés en quantité trop importante dans les eaux souterraines.

Céréales, légumes et plantes ornementales

Comme l'on peut s'attendre à retrouver ces produits au-dessus des normes légales fixées pour les eaux de boissons, il est nécessaire d'agir afin de réduire leur présence dans les eaux souterraines. L'OFAG retire donc les autorisations de vente des produits avec effet immédiat et interdit leur utilisation dès le 1er janvier 2020.

Le chlorothalonil est une substance active utilisée comme fongicide depuis les années 1970 dans l'agriculture, notamment dans la culture des céréales, des légumes, de la vigne et des plantes ornementales.



Selon l'OMS, il est particulièrement toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. La Commission européenne a décidé le 29 avril 2019 de retirer le fongicide et d'interdire son utilisation après le 20 mai 2020.

45 tonnes en 2017

Près de 45 tonnes de chlorothalonil ont été utilisés en 2017 en Suisse. Cela représente 2,22% du total des produits phytosanitaires.

Le Conseil fédéral a mis en place en 2010 un programme d'examen des produits phytosanitaires anciens afin de s'assurer qu'ils répondent toujours aux exigences actuelles. Une trentaine de pesticides sont encore analysés..

Lien article :

<https://www.lenouvelliste.ch/articles/suisse/pesticides-l-office-federal-de-l-agriculture-retire-l-autorisation-du-chlorothalonil-avec-effet-immediat-889467>

